

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 8 février 2010

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 29 janvier 2010 s'est réuni le 8 février 2010 à 18h00 dans la Salle des fêtes de LA CELLE, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Valérie DAFFY, excusée Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, jusqu'à la question 5
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY, à partir de la question 3 Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX, excusée remplacée par Annie PETITPEZ Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
VERNEIX	Lionel BROCARD, excusé Valérie LAMARQUE, excusé

Dominique SPINELLE est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.
Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Présentation par Monsieur le Président :

Au cours de l'année nous examinons environ une centaine de délibérations anecdotiques ou fondamentales. Ces délibérations sont autant de pierres à l'édifice de notre Communauté de Communes. Aussi en ce début d'année, je remercie l'investissement de chacun des élus pour le développement de notre territoire. Mais ce travail serait rendu difficile sans la mobilisation des services de la Communauté de Communes, aussi je tiens en votre nom à tous à remercier l'ensemble du personnel de la collectivité pour son travail au quotidien de ces documents délibératifs.

Avant de vous proposer les grandes orientations budgétaires 2010, le budget quant à lui sera voté le 29 mars, il convient de procéder préalablement à une analyse prospective des éléments qui prévalent au montage financier du budget 2010.

Comme chacun le sait l'actualité sur la fiscalité locale a été intense ces dernières semaines. L'Etat souhaiterait les conditions optimales en faveur des entreprises pour maintenir l'activité et préserver les emplois. Le Sénat a apporté plus de souplesse dans la mise en œuvre de la réforme. La Haute Assemblée a instauré plusieurs rendez-vous législatifs en 2010 et au-delà pour tenir compte des simulations complémentaires et de la future modification des compétences des collectivités territoriales.

En 2010, les EPCI ne sont pas pénalisés puisqu'ils bénéficient d'une compensation de ressources au moins égale au produit perçu en 2009. A partir de 2011, les EPCI disposeront d'un panier diversifié de recettes fiscales avec un large pouvoir d'en fixer les taux, ce qui préservera leur autonomie financière : TH, TFB, TFNB, taxe sur les surfaces commerciales transférées par l'Etat, nouvelle cotisation foncière des entreprises implantées sur leur territoire, nouvelles impositions forfaitaires sur les éoliennes, les centrales photovoltaïques, les antennes relais....

Les EPCI bénéficieront aussi d'une part de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises basée sur la richesse créée par les entreprises sur leur territoire, ce qui permettra de maintenir un lien direct entre ce territoire et l'activité économique conformément au souhait de tous les élus locaux qui ont fait des efforts d'aménagement pour accueillir des entreprises.

Enfin il faut préciser que chaque collectivité territoriale prise individuellement se verra compenser ses éventuelles pertes de recettes grâce à l'instauration des fonds nationaux des garanties individuelles des ressources (FNGIR).

En cette année de transition, nous ne voterons pas de taux de TP, mais nous voterons un taux de CFE.

Le plan de financement proposé pour 2010 présente les caractéristiques suivantes : les dépenses de fonctionnement (charges à caractère générale, charges de personnel, charges financières) ne voient pas d'évolution significative. Les recettes de fonctionnement : le plan de financement a été réalisé avec un montant de DGF sur la base de 80% de DGF 2009, de la participation de la CAF, du département, les produits des services et du domaine correspondent au produit des années précédentes. Parlons maintenant investissement, comme nous n'avons pas contracté de nouveaux emprunts depuis 2008, il n'y a pas d'évolution par rapport à 2009 de remboursement de la dette.

Il en résulte que environ 35 000 € sont disponibles pour financer des opérations nouvelles de fonctionnement et/ou d'équipement.

Un certain nombre d'opérations déjà inscrites en 2009 et/ou étant déjà actées sont réinscrites ou reportées tant en fonctionnement qu'en investissement, de même que les recettes correspondantes. Ce qui fait ressortir un besoin de financement d'environ 700 000 €. Le résultat de l'année 2009 est estimé à environ 1 150 000 €. Ainsi, il serait possible de financer pour 485 000 € d'opérations nouvelles de fonctionnement et/ou d'équipement.

Les opérations nouvelles qui peuvent être citées :

- En fonctionnement :

- Etude d'aménagement de bourg de Durdat-Larequille :
 - Montant = 18 000 € TTC
 - Subvention du Département = 7 500 €
- Participation aux frais de création et de fonctionnement d'un RAM itinérant :
 - Participation aux frais d'investissement = 9 000 € (reste à charge)
 - Participation aux frais de fonctionnement = 6 500 € (reste à charge)
- Restauration fontaine à Colombier – lieu-dit Montchabry : 3 800 € TTC
- Entretien lagune ZAC de la Croix de Fragne :

TOTAL nouvelles actions 2010 en fonctionnement= 29 800 €

- En investissement :

- Acquisitions diverses :
 - 1 barnum : 3 000 €
 - Matériel de voirie : 50 000 €
 - Ateliers du paysage : 24 000 €
 - *Aides escomptées : contrat Auvergne + : 8 000 €*
- Pour la structure multi-accueil « 3 pommes » :
 - Acquisition d'une imprimante : 220 € TTC
 - Acquisition d'un lave-linge : 2 000 € TTC
 - Acquisition d'un parc en hauteur : 4 700 € TTC
 - Acquisition de barrières : 800 € TTC
 - Porte coupe-feux : 1 500 € TTC
 - Travaux d'insonorisation : 20 000 € TTC.

Total « 3 pommes » : 29 220 € TTC

- Pour l'accueil de loisirs « Les Galibots » :
 - Aménagement d'un terrain multi-sport : 170 000 € TTC
 - *Aides escomptées : contrat Auvergne + : 70 000 €*
- Travaux :
 - Aménagement terrain « aire d'accueil des gens du voyage » : 128 000 € TTC,
 - Chauffage Hôtel d'entreprises : 38 000 € HT,

- Bassin de rétention « ZAC de la Brande » : 600 000 € HT
 - Aides escomptées : *contrat Auvergne + : 150 000 €*
contrat de territoire Allier : 150 000 €
D.D.R : 150 000 €

TOTAL nouvelles actions 2010 en investissement= 514 220 €
(subventions escomptées déduites)

TOTAL ACTIONS NOUVELLES = 544 020 €

Les actions nouvelles peuvent être en partie autofinancées compte tenu d'un montant de crédits disponibles de 485 000 €. Le solde, qui s'élève à environ 60 000 €, pourrait être financé par de l'emprunt et/ou inscrit en emprunt en attente de l'obtention de subventions.

Monsieur le Président précise qu'un diagnostic archéologique sera à réaliser sur la zone du Campus de la Brande dans le cadre du développement de la zone. Le coût serait d'environ 50 centimes d'euro/m². Claude Riboulet ajoute que les fouilles ne seront pas effectuées sur toute la zone.

A la demande de Ghislaine Manoury, Monsieur le Président précise que l'action « Ateliers du paysage » consiste en la restauration des haies, cette action s'inscrit dans le cadre de la charte paysagère et architecturale.

A la demande Michel Champomier, Monsieur le Président précise que l'acquisition d'un parc en hauteur pour la structure multi-accueil « 3 pommes » est prévu pour séparer les petits des grands enfants.

A la demande de Jean-Pierre Chanier, Monsieur le Président précise que la rénovation de la fontaine située à Montchabry à Colombier est réalisée suite à la charte architecturale et paysagère.

A la demande de Philippe Collinet, Monsieur le Président précise que l'aménagement prévu au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage est l'aménagement du terrain qui jouxte l'aire.

Michel Petit regrette que l'insonorisation de la structure multi-accueil « 3 pommes » n'est pas été prévue à la construction de la structure, et fait remarquer que le bâtiment est quasiment neuf.

Le Conseil Communautaire a tenu un débat d'orientations budgétaires sur le budget de l'année 2010.

2. ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le ratio d'avancement à 100% et de fixer les critères d'avancement suivants : l'évaluation annuelle, l'ancienneté, les disponibilités budgétaires.

Un rappel des effectifs de la Communauté de Communes a été effectué.

3. ADMINISTRATION GENERALE – SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALLIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le programme d'actions de la Communauté de Communes, d'approuver le dossier de candidature auprès du Conseil Général de

l'Allier, d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat de Territoire Allier et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Monsieur le Président précise qu'il est prévu de mutualiser un Relais Assistantes Maternelles itinérant avec la Communauté de Communes de Montmarault.

Il est précisé également que les travaux concernant le développement de la capacité d'accueil de la ZAC de la Brande correspondent à la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales pour une mise en conformité par rapport à la loi sur l'eau.

4. ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – REVALORISATION DU SALAIRE DU PERSONNEL SAISONNIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le contrat de travail définissant les nouveaux montants des rémunérations du personnel saisonnier.

Monsieur le Président précise que les salaires de départ étaient calés sur ceux que pratiquait la commune de Commentry. Depuis l'ouverture du centre, d'autres structures se sont créées, et la Communauté de Communes pourrait vite être confrontée à une difficulté à recruter des animateurs saisonniers.

Claude Riboulet ajoute que dans le milieu associatif, les rémunérations font référence à une convention collective, les montants sont inférieurs à ceux proposés. A l'opposé, dans les Comités d'entreprises, ils sont souvent nettement supérieurs à ceux proposés. Il précise également que la commune de Commentry payait à faible rémunération ses animateurs car, à l'époque la directrice du centre était en contrat emploi-jeune et qu'elle percevait une rémunération inférieure au directeur saisonnier qui travaillait le mois d'août pour la remplacer pendant ses congés.

Guy Amary et Ghislaine Manoury ajoutent que si la Communauté de Communes n'augmente pas les animateurs saisonniers, elle ne trouvera plus de candidats.

5. VIE SOCIALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – AMENAGEMENT DU TERRAIN ANNEXE :

Le Conseil Communautaire décide à la majorité (Contre : 1, Abstentions : 4) d'approuver le projet d'aménagement du terrain attenant à l'aire d'accueil des gens du voyage, de valider le plan de financement, d'autoriser le Président à demander l'aide du Conseil Général de l'Allier dans le cadre du Contrat de Territoire Allier ainsi que de la Caisse d'allocations Familiales et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

Guy Courtaud demande si le nouvel aménagement sera respecté.

Monsieur le Président précise que si les gens du voyage ne paient pas ce qu'ils doivent, ils seront expulsés.

Gilles Martin fait remarquer que cet équipement va sédentariser les gens du voyage.

Gilles Boulicot dit qu'il faudrait laisser le portail fermé.

Claude Riboulet précise qu'effectivement il y a une erreur de conception au départ du fait du manque d'espaces verts pour les enfants. C'était au départ la raison pour laquelle un accès avait été ouvert sur le terrain d'à côté. Sauf que les gens du voyage en ont profité pour y implanter leur activité.

Monsieur le Président précise que c'est l'Hacienda qui entretiendra l'espace vert.

Jean-Claude De Pin demande confirmation sur le fait que si la Communauté de Communes n'obtient pas les subventions sollicitées, elle ne fera pas les travaux.

6. ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE A LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE :

Le Conseil Communautaire décide la majorité (abstentions : 5) d'autoriser le Président à signer la convention avec Madame Corinne ROBERT psychologue clinicienne qui s'engage à intervenir à raison de 3 séances de 2 heures dans l'année à la structure multi-accueil « 3 pommes ». Le montant des séances s'élève à 360 € TTC frais kilométriques et charges comprises.

Monsieur le Président précise que les séances sont destinées à l'équipe.

7. ADMINISTRATION GENERALE – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « 3 POMMES » – CONTRAT DE VERIFICATION DE DESENFUMAGE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat vérification de désenfumage avec la société FIRE & CO – 3 chemin du Coursier à QUINSSAINES pour un montant forfaitaire annuel de 45 euros H.T.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président annonce :

- La réunion publique sur les zones de développement éolien aura lieu Jeudi 11 février 2010 à 19h00 à la salle polyvalente de Bizeneuille.
- Les personnes de + 65 ans ont reçu le guide des seniors édité par la Communauté de Communes.

Jean-Pierre Chanier déplore que les réunions de commissions aient lieu en journée et non pas en soirée afin que les personnes qui travaillent puissent y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.